



La TROCFL est heureuse de se joindre aux autres regroupements régionaux pour dénoncer l'austérité qui sévit actuellement. Certaines mesures prises par les divers paliers de gouvernement dont le gouvernement fédéral méritent d'être remises en question et d'autres font appel à la vigilance des citoyen-ne-s, à titre d'exemple la bonification de la prestation universelle pour garde d'enfants.

Dans les faits, ces mesures influent sur la condition économique des familles, les organismes Famille sont en mesure de le constater tous les jours. Depuis la dernière décennie, la situation financière des familles se détériorent, et l'écart entre les plus riches et les plus pauvres s'accroît. L'austérité qui prévaut actuellement fait mal au moins bien nantie. Il faut rappeler à nos gouvernements que le choix des mesures prises devrait davantage refléter une plus grande équité et justice sociale et faire preuve de responsabilité collective. C'est du moins le projet de société porté par le mouvement communautaire au Québec.

La diminution du transfert aux provinces en santé est un exemple de mesure qui effrite assurément le tissu social, puisque les provinces n'auront d'autres choix que d'augmenter les impôts ou de couper dans les dépenses pour rattraper le manque de revenu, donc dans les services offerts; au bout du compte ce sont toutes les familles du Québec qui seront touchées, sans parler des coupes qui ont déjà commencées en éducation et en santé au niveau provincial. Les familles reçoivent déjà moins de services qu'auparavant. L'un des effets pervers d'une telle mesure est la privatisation accrue des soins de santé par ailleurs déjà amorcée, sans parler du plus grand recours aux organismes communautaires qui n'ont actuellement pas les ressources humaines et financière pour absorber les effets de l'abolition de programmes sociaux et publics.

Enfin, l'annonce de la bonification de la prestation universelle pour garde d'enfant suscite quelques doutes. Dans les faits, ces nouvelles mesures apporteront des bénéfices beaucoup moins élevés que prévus, Pour l'ensemble des familles, la PUGE ne changera pas grand-chose à moins d'avoir un revenu familial annuel de 20,000\$ et moins, les familles devront retourner une partie de la PUGE lors de l'impôt. Seuls les couples qui pourront fractionner leur revenu annuleront l'impôt à payer de la PUGE bonifiée. François Ménard fiscaliste estime que seulement le tiers du montant reçu sera une bonification du budget personnel, en tenant compte que cette prestation augmente le revenu imposable et que le crédit d'impôt pour enfant non remboursable a été aboli. Si l'on considère que l'endettement des familles accroît plus rapidement que leur revenu, l'impôt à payer en avril sera le « symbole » d'un cadeau empoisonné.